



25 Mars 2013

CIRCULAIRE N° 5375 /211

OBJET: Laboratoires pharmaceutiques agréés.

REFER: Circulaire n°4845/311 du 10 Février 2003.

Le service est informé que la liste des laboratoires pharmaceutiques autorisés à importer, fabriquer et commercialiser les médicaments à usage, humain bénéficiant de la taxe sur la valeur ajoutée de 7% à l'importation des produits précités, objet de la circulaire visée en référence, est modifiée comme suit :

- Ajout du laboratoire pharmaceutique industriel dit « BIOCODEX MAROC SARL » :

Nom de l'établissement	Adresse
BIOCODEX MAROC SARL	33, Rue Sebou, Quartier Gautier, Casablanca

Bien entendu, le bénéfice du taux réduit de 7% au titre de la TVA à l'importation des médicaments, des matières premières et des emballages entrant dans leur fabrication est subordonné aux conditions fixées au paragraphe III-04.01.03 de la RDII.

Est modifiée en conséquence, la circulaire n° 4845/311 sus-référencée.

Le Chef de la Division des Etudes

Abdelmajid BOURRA

**TIRAGE 1 N°17
ANNEE 2013**

SGI/Diffusion/25-03-13/15h32